



OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la réalisation d'un aménagement foncier sur les territoires d'AVRICOURT, BEAULIEU-LES-FONTAINES, BEAURAINS-LES-NOYON, BERLANCOURT, BUSSY, CAMPAGNE, CANDOR, CATIGNY, CRISOLLES, ECUVILLY, FLAVY-LE-MELDEUX, FRENICHES, FRETUY-LE-CHATEAU, GENVRY, GUISCARD, LAGNY, LARBROYE, LE PLESSIS-PATTE-D'OIE, LIBERMONT, MARGNY-AUX-CERISES, MUIRANCOURT, NOYON, OGNOLLES, PORQUERICOURT, QUESMY, SERMAIZE, SUZOY ET VAUCHELLES

AVIS AU PUBLIC

La Présidente du Conseil départemental a prescrit, par arrêté du 29 décembre 2017, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aménagement foncier sur les territoires d'AVRICOURT, BEAULIEU-LES-FONTAINES, BEAURAINS-LES-NOYON, BERLANCOURT, BUSSY, CAMPAGNE, CANDOR, CATIGNY, CRISOLLES, ECUVILLY, FLAVY-LE-MELDEUX, FRENICHES, FRETUY-LE-CHATEAU, GENVRY, GUISCARD, LAGNY, LARBROYE, LE PLESSIS-PATTE-D'OIE, LIBERMONT, MARGNY-AUX-CERISES, MUIRANCOURT, NOYON, OGNOLLES, PORQUERICOURT, QUESMY, SERMAIZE, SUZOY ET VAUCHELLES avec extension les communes d'Amny, Beaugies-Sous-Bois, Champien, Cuy, Dives, Etcheu, Esmery-Hallon, Golancourt, Maucourt, Motricourt, Passel, Roiglise, Salency et Verpillères, portant sur la proposition de périmètre d'aménagement foncier, les prescriptions environnementales, les travaux interdits ou soumis à l'autorisation de la Présidente du Conseil départemental et la liste des communes pour lesquelles les travaux sont susceptibles d'avoir des effets notables.

Cette enquête se déroulera du 20 février 2018 au 22 mars 2018 inclus, pendant 31 jours consécutifs. Le dossier d'enquête pourra être consulté à ces dates dans les mairies et aux horaires mentionnés ci-dessous, à l'exception des jours fériés et chômés.

Conformément à la décision n° E17000202180 du Président du Tribunal administratif d'AMIENS en date du 7 décembre 2017, M. Jean-Pierre HOT, agronome-pédologue, en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête. Monsieur Claude DESMARQUEST, responsable des services de l'équipement des communes et du développement agricole au département de la Somme, en retraite, et Monsieur Bernard VINCENT, géomètre-expert en retraite, en tant que commissaires enquêteurs titulaires.

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture	Permanence du commissaire enquêteur
NOYON (Siège de l'enquête)	1 Place Bertrand Labarre 60400 Noyon	Le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00.	• Le 20 février 2018 de 9h00 à 12h00 • Le 6 mars 2018 de 9h00 à 12h00 • Le 17 mars 2018 de 9h00 à 12h00 • Le 22 mars 2018 de 14h00 à 17h00
BEAULIEU-LES-FONTAINES	7 Grandplace 60310 Beaulieu-Les-Fontaines	Le lundi de 14h00 à 15h00, le mercredi de 14h00 à 15h00, le vendredi de 18h00 à 19h00.	• Le 20 février 2018 de 9h00 à 12h00 • Le 12 mars 2018 de 14h00 à 17h00
GUISCARD	127 Rue du Général Leclerc 60640 Guiscard	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00.	• Le 20 février 2018 de 9h00 à 12h00 • Le 10 mars 2018 de 9h00 à 12h00 • Le 22 mars 2018 de 14h00 à 17h00
LAGNY	930 Rue Principale 60310 Lagny	Le jeudi de 9h00 à 15h30.	• Le 1er mars 2018 de 9h00 à 12h00
MUIRANCOURT	6-9 Rue Planquettes 60640 Muirancourt	Le lundi et le jeudi de 13h00 à 18h00.	• Le 1er mars 2018 de 14h00 à 17h00 • Le 22 mars 2018 de 14h00 à 17h00

Les correspondances pourront être adressées à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête à la mairie de NOYON, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : afaf-csne-noyonnais@oise.fr

En application de l'article R. 121-21 du CRPM, le dossier comprend :

1. La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de la plaine du noyonnais en date du 7 décembre 2017 ;
2. Un plan global du périmètre au 20000^{ème}, adopté par la CIAF du 7 décembre 2017, décliné en 5 planches au 1/10000^{ème} et 1 planche pour la commune de NOYON faisant apparaître le périmètre retenu pour l'aménagement foncier avec inclusion de l'emprise ;
3. L'étude d'aménagement, prévue à l'article L. 121-13, établie par les bureaux d'études EGIS ENVIRONNEMENT et le cabinet de géomètres LATITUDES chargé de son actualisation ;
4. Les informations portées à la connaissance de la Présidente du Conseil départemental de l'Oise par le Préfet, en vertu de l'article L. 121-13 du code rural et de la pêche maritime ;
5. Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier et l'avis d'enquête seront consultables sur le site internet du Département de l'Oise : www.oise.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique à l'UTD de LASSIGNY, 1 rue du Tacot 60310 LASSIGNY, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Un avis d'enquête sera notifié aux propriétaires et aux titulaires de droits réels. Ceux-ci devront signaler au Conseil départemental de l'Oise toute contestation judiciaire en cours dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'enquête publique. Les auteurs de ces contestations judiciaires se verront notifier un avis d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Préfecture de l'Oise et dans les 5 mairies précédemment citées. Ils pourront également être consultés sur le site www.oise.fr pendant un an.

A l'issue de l'enquête, Madame la Présidente du Conseil départemental de l'Oise aura compétence pour prendre, le cas échéant, l'arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil départemental de l'Oise – DGA Aménagement et Mobilité – Service foncier, aménagement rural et urbanisme – 1, rue Cambry – CS80941 – 60024 Beauvais Cedex – ☎ 03.44.10.41.79 – antoine.bantignies@oise.fr ou ☎ 03.44.06.60.22 – aurelie.legoux@oise.fr

Nadège LEFEBVRE

Présidente du Conseil départemental de l'Oise